



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.

Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCAD Jérôme, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREEUW Marie-Josée, DUMEE Marguerite, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, DALEX Nathan, MAROT Alexis Conseiller(e)s.

Absents représentés :

Absents non excusés :

Nb de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

**Délibération n° 2026-18D : Vote CFU**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte financier unique de la commune qui se traduit comme suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	734 081,36	1 392 430,49	855 271,98	
Recettes exercice	798 378,88	1 457 920,21	832 732,18	
Report ex antérieurs	0,00	-204 842,78	128 053,24	
Résultat de clôture	64 297,52	-139 353,06	105 513,44	
<b>Résultat à affecter</b>				<b>105 513,44</b>
Excédent en Investissement		-75 055,54		
Report en fonct.				<b>30 457,90</b>

Il rappelle qu'il est dans la possibilité de présenter ce document car en 2025 il n'était pas Maire :

Le compte administratif de l'exercice 2025 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 105 513.44 €,
- Un déficit d'investissement de 75 055.54 €, et un excédent de 64 297.52 € de restes à réaliser de 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 139 353.06 €, d'affecter à l'investissement au R 1068 75 055.54 € et de laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 30 457.90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2025 de la commune

AFFECTE les résultats au budget 2026 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 13/04/26

Et publication ou notification du 13/04/26

Le Maire,  
Philippe IPPOLITO